



Assemblée générale

Distr. générale
7 juin 2023

Soixante-dix-septième session

Point 152 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 31 mai 2023

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/77/890, par. 7)]

77/290. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Rappelant la résolution 1990 (2011) du 27 juin 2011, par laquelle le Conseil de sécurité a créé la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour une période de six mois, ainsi que les résolutions ultérieures par lesquelles il a prorogé le mandat de la Force, dont la plus récente est la résolution 2660 (2022) du 14 novembre 2022, portant prorogation jusqu'au 15 novembre 2023 du mandat énoncé au paragraphe 2 de la résolution 1990 (2011) et du mandat modifié par la résolution 2024 (2011) du 14 décembre 2011 et le paragraphe 1 de la résolution 2075 (2012) du 16 novembre 2012,

Rappelant également sa résolution 66/241 A du 24 décembre 2011 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Force, dont la plus récente est la résolution 76/281 du 29 juin 2022,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

¹ A/77/836.

² Parties pertinentes du rapport publié sous la cote A/77/767/Add.10.



**Modalités de financement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022
au 30 juin 2023**

2. *Décide* d'ouvrir pour inscription au compte spécial de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, aux fins du fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, des crédits de 8 506 500 dollars des États-Unis, venant s'ajouter aux crédits de 259 663 200 dollars qu'elle a ouverts pour le même exercice dans sa résolution [76/281](#) ;

Modalités de financement des crédits ouverts

3. *Décide*, compte tenu du montant de 259 663 200 dollars déjà réparti conformément à sa résolution [76/281](#) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, de répartir entre les États Membres un montant supplémentaire de 8 506 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour le même exercice, conformément aux catégories qu'elle a actualisées dans sa résolution [76/239](#) du 24 décembre 2021 et selon le barème des quotes-parts pour 2022 et 2023, indiqué dans sa résolution [76/238](#) également du 24 décembre 2021 ;

4. *Décide également* de poursuivre à sa soixante-dix-septième session l'examen du point intitulé « Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ».

*73^e séance plénière
31 mai 2023*